

INFORMATION

Objet : Répondre à l'appel à projets CIMA /POIA pour les actions de la filière forêt-bois alpine en vue de la PROGRAMMATION de SEPTEMBRE 2010

Vous avez un projet pour l'année 2010 qui concerne les axes forêt/filière bois de la CIMA ou du POIA. Une session de programmation qui statuera sur l'attribution de ces financements est prévue fin SEPTEMBRE 2010.

Le CALENDRIER à respecter pour que votre projet puisse passer lors de cette programmation est le suivant :

1. Juin 2010 : mis au point du projet en vue de sa présentation au groupe forêt du comité de massif des Alpes.

Un groupe forêt se tiendra quelques semaines avant cette programmation.

L'objectif étant :

- une première présentation technique du projet = prise de connaissance par les financeurs, les membres du comité,
- débattre de sa contribution à la stratégie alpine,
- et vous permettre **d'améliorer le projet** en prenant en compte des remarques faites lors du groupe forêt.

Nous sommes à votre disposition pour vous aider dans la formulation de votre projet qui doit répondre aux critères d'éligibilités de la CIMA et du POIA. N'hésitez pas à nous contacter !

2. LUNDI 05 juillet 2010 : transmettre par E-Mail : alpes@cofor.eu votre projet à l'animateur du Réseau Alpin de la Forêt de Montagne (Communes Forestières) pour qu'il soit présenté au groupe forêt filière bois du comité de massif des Alpes.

Les éléments à fournir en vue de la présentation au groupe forêt :

- le descriptif technique de son projet (contexte, enjeux/objectifs, détail des actions, indicateurs de contexte, de réalisation, de résultats et d'impacts attendus du projet,)
- le devis estimatif / le plan de financement prévisionnel

L'animateur du Réseau Alpin de la Forêt de Montagne informera les porteurs des éléments complémentaires et des remarques émises lors du groupe forêt sur son projet.

3. LUNDI 02 août 2010 : déposer le dossier CIMA et ou POIA complet en Préfecture et à la DATAR (pour qu'il soit instruit et inscrit à la programmation du mois de septembre 2010 qui statuera sur l'attribution du financement.)

Attention Vacances ! les délais d'instruction peuvent être rallongés ! Contactez votre Préfecture directement (cf. liste des contacts par département : http://www.alpesboisforet.eu/doc/appel_projets/referent_prefecture.pdf.)

Informations pratiques sur le montage des dossiers : <http://www.alpesboisforet.eu/reseau-alpin.php?NoIDR=8>

Alpes du Nord :

Olivier CHAUMONTET, o.chaumontet@cofor.eu
Jessica MASSON, j.masson@cofor.eu
Communes Forestières Rhône Alpes
Tél: 04 79 60 49 05

Alpes du Sud :

Jérôme BONNET, jerome.bonnet@communesforestieres.org
David DEVYNCK, david.devynck@communesforestieres.org
Communes Forestières Provence-Alpes Côte d'Azur
Tel : 04 42 65 43 93



Réseau Alpin de la forêt de Montagne